

Image not found or type unknown



# Comment régulariser mon divorce en Turquie

Par **remziye**, le **30/08/2014** à **21:14**

Bonjour,

Je suis de nationalité française et turque. Je me suis mariée en France, mon mariage a été régularisé à l'état civil de ma ville natale en Turquie par le consulat Turque. Je viens de divorcer en France, comment dois-je procéder pour faire transcrire mon divorce à l'état civil de ma ville natale en Turquie ? Est que le consulat de Turquie peut transcrire mon divorce avec le jugement de divorce français?

Merci de votre réponse.

Cordialement.